

**FONDS DE
DOTATION
MONTPELLIER
RUGBY
2017
2018**



Fonds de dotation
**MONTPELLIER
RUGBY**

**DEVENIR
MÉCÈNE**



CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE RELATION DE MÉCÉNAT DURABLE

Être le reflet de l'engagement du club au-delà du terrain et des compétitions, en soutenant et en conduisant des actions d'intérêt général qui visent à promouvoir des projets à caractère social, humanitaire, éducatif, culturel, sportif et environnemental, telle est la mission du Fonds de dotation Montpellier Rugby.

NOUS SOMMES PRÉSENTS SUR LE TERRAIN

- Auprès des enfants dans les écoles de la Métropole
- Auprès des enfants hospitalisés, accompagnés de joueurs
- Auprès des handicapés
- À la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone

Mais également :

- Nous mettons en lumière plusieurs associations caritatives par le biais de coups d'envoi ou en leur prêtant main forte dans des opérations de collecte de fonds (tournois, ventes solidaires, dîner de gala)
- Nous accompagnons les clubs amateurs dans leur relation avec le haut niveau

NOS FORCES

- Notre savoir-faire
- Notre engagement
- La notoriété du MHR





LE MÉCÉNAT, UN ENGAGEMENT GAGNANT-GAGNANT

Projets solidaires et engagés cherchent entreprises partageant leurs valeurs

COMMUNIQUER AUTREMENT

Mettre en place une communication engagée en tant que mécène :

- Associer l'image et le nom de votre entreprise aux activités du Fonds de dotation
- Bénéficier de visibilité sur le site internet en tant que mécène
- Véhiculer des valeurs d'entraide, de solidarité et de partage

Ils nous soutiennent



IMPLIQUER SALARIÉS ET PARTENAIRES

Développer une politique RSE permettant d'impliquer les salariés et les partenaires des mécènes dans les actions d'intérêt général du Fonds de dotation :

- Pour une plus grande cohésion en interne
- Pour fédérer et développer un esprit d'équipe



CHOISIR SON TYPE DE MÉCÉNAT

Il existe plusieurs sortes de mécénat :

- Financier ou numéraire
- En nature (dons de produits ou de prestations de services)
- De compétences



FLÉCHER LES IMPÔTS

Flécher vos impôts grâce à l'avantage fiscal : vous choisissez que ceux-ci soient utilisés pour une cause d'intérêt général qui vous touche.





L'AVANTAGE FISCAL

Bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu

Possibilité offerte aux entreprises mécènes et aux particuliers de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu.

POUR LES ENTREPRISES

Les entreprises mécènes bénéficient :

- D'une **réduction d'impôts** de 60% du montant du don effectué et retenu dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaire annuel hors taxe, quel que soit le type de mécénat :
 - > En numéraire
 - > En compétence
 - > En nature
- D'un **report de l'excédent** au titre des cinq exercices suivants (en cas de dépassement du plafond)

POUR LES PARTICULIERS

Les particuliers bénéficient :

- d'une **réduction d'impôts** de 66% des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable
- d'un **report de l'excédent** au titre des cinq années suivantes (en cas de dépassement du plafond)

Pour être plus concret, voici un exemple qui vous permettra de calculer la dépense réelle effectuée en soutenant nos actions en tant qu'entreprise mécène :



MONTANT DE VOTRE DON



RÉDUCTION D'IMPÔT



COÛT NET

50 000 €

30 000 €

20 000 €

10 000 €

6 000 €

4 000 €

3 000 €

1 800 €

1 200 €





Fonds de dotation
**MONTPELLIER
RUGBY**

NOUS LES SOUTENONS



CONTACTS

Célia FERRERO

Directrice du Fonds de Dotation
Tel. +33 (0)6 81 30 75 34
cferrero@montpellier-rugby.com

Meriem BENYOUCEF

Chargée de mission,
développement philanthropique
Tel. +33 (0)6 42 16 34 38
mbenyoucef@montpellier-rugby.com

fondsdedotation@montpellier-rugby.com